

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023
EM/NC

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Affiché le
ID : 055-215501222-20230202-2023_011-DE

Objet: Versement d'une subvention à l'Orchestre de Commercy pour la réalisation des actions de valorisation musicales de janvier à juillet 2022.

N° : DCM2023/011

PUBLIÉE LE : 07/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 30 janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par 23 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Lætitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ÉTIENNE.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT,
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY.

Messieurs:

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD,
Edmond GUILLERY qui donne pouvoir à Jérôme LEFEVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame et Messieurs :

Benoit REYRE, Laila AHADDAR, Jean-Benoît JANNOT.

ABSENTE :

Madame : Jessica LEROY.

Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'Orchestre de Commercy développe depuis plusieurs années un projet autour de la musique d'ensemble. Afin de mettre les musiciens en situation de représentation, l'association s'engage dans des projets de diffusion et de valorisation des cérémonies officielles de la Ville de Commercy.

L'Orchestre a ainsi participé à plusieurs cérémonies de janvier 2022 à juillet 2022. L'association sollicite à ce titre une subvention auprès de la Ville. Cette période n'est pas couverte par une convention, la nouvelle convention d'objectif et de moyens conclue entre la Ville et l'association ayant pris effet le 1^{er} juillet 2022. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de subventionner l'association sur la base du mode de calcul adopté dans la convention précédente, à savoir :

- versement d'une part fixe par intervention de 400 €
- versement en sus d'une part variable de 2 € par musicien présent à chaque action de valorisation.

De janvier à juillet 2022, 6 actions de valorisation des cérémonies de la Ville ont été menées, avec un total de 137 musiciens.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le versement de la subvention ayant pour objet la réalisation des actions de valorisation musicale de janvier à juillet 2022, pour un montant de 2 674 €, à l'Orchestre de Commercy

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide,

- **D'ACCEPTER** le versement de la subvention ayant pour objet la réalisation des actions de valorisation musicale de janvier à juillet 2022, pour un montant de 2 674 €, à l'Orchestre de Commercy

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification